

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 6 juin (06/06/2013)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 31 mai, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints**,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers municipaux**.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. GUILLAMAT), M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), M. Didier MOTHES (représenté par Mme DA MOTA), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par Mme CASTRO), M. Franck BOUSQUET (représenté par M. SELAM), M. André LENFANT (représenté par M. REDON), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**.

**ETAIENT ABSENTS** : M. Patrice CHARLES, **Conseiller municipal**.

Madame DAMIANI est nommée secrétaire de séance.

**FINANCES COMMUNALES**

06 – 06 Juin 2013

**RESTAURATION COLLECTIVE : REVISION DU PRIX DE VENTE DES REPAS VENDUS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - AVENANT 13 A LA CONVENTION DU 24.08.2001**

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 avril 2013,

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 13 à la convention du 24 août 2001 comportant les modifications suivantes :

Les prix de la prestation, fixés à l'article 19 de ladite convention sont modifiés comme suit, à compter de la prise d'effet de la révision SODEXO.



REPAS	PRIX UNITAIRE <i>Avant révision</i>			PRIX UNITAIRE <i>Après révision</i>		
	H.T.	T.V.A. 5.5 %	T.T.C.	H.T.	T.V.A. 5.5 %	T.T.C.
<b><u>Enfants</u></b>						
. Maternelles	4,136 €	0,227 €	4,363 €	4,212 €	0,231 €	4,443 €
. Primaires	4,273 €	0,235 €	4,508 €	4,352 €	0,239 €	4,591 €
<b><u>Adultes</u></b>	5,310 €	0,292 €	5,602 €	5,408 €	0,297 €	5,705 €

Pour copie conforme  
Moissac, le 7 juin 2013  
Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

